


Mesures de renforcement pour la cible 3.2

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances ¹⁵)	Principales cibles impactées
Tous champs d'actions confondus						
A, B, C Voir mesures correspondantes à ces objectifs dans la cible 3.1.						
Politiques publiques						
3.2 M1	F	Une réflexion est menée pour renforcer la collaboration avec les services sociaux, notamment afin que ces derniers relaient et fassent systématiquement la promotion des offres et structures existantes en matière de santé.	SSP, SMC, SASoc, SEJ, IMR	En 2021/22		 3.1